

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
ILLE ET VILAINE**

**COMMUNE DE
LA SELLE-EN-LUITRÉ**

Nombre de Conseillers :
En exercice 13
Présents 8
Votants 12

Date de la convocation :
14 mai 2024

Date d'affichage
14 mai 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mai à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Denis CHOPIN**, maire.

Étaient présents : Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Denis TALIGOT, Loïc CARRE, Adjoints, Christèle HARDY, Guillaume LALOE, Catherine DOMAGNÉ, Pierrick BARON, Conseillers.

Étaient absents excusés : Florence GELOIN a donné son pouvoir à Denis CHOPIN, Isabelle JEHAN a donné son pouvoir à Catherine DOMAGNE, Maëlig LE DU a donné son pouvoir à Franck BRYON, David GILBERT a donné son pouvoir à Pierrick BARON, Nathalie BRILLARD

Secrétaire de séance : Franck BRYON

OBJET DE LA DELIBERATION N°48/2024 : **SDE 35 / AVANT-PROJETS POUR DES TRAVAUX SUR LE RESEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DU TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE ET DU TERRAIN D'ENTRAINEMENT**

**Avant-Projet sommaire pour des travaux sur le réseau d'éclairage public
du terrain de football synthétique**

Estimatif :

EP Chiffrage simplifié :	105 000 € HT
Etudes :	3 327.00 € HT
Armoire éclairage :	2 992.00 € HT
Matériel :	1.19

MONTANT TOTAL GENERAL :	81 818. 19 € HT
Divers et aléas 10% ou forfait mini de 500 € :	8 181.82 € HT
MONTANT TOTAL DEFINITIF GENERAL :	90 000.00 € HT

A l'unanimité des présents, le conseil municipal :

-VALIDE la convention susvisée ci-dessus auprès du SDE 35 pour l'avant-projet sommaire des travaux sur le réseau d'éclairage public du terrain football synthétique,

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Avant-Projet sommaire pour des travaux sur le réseau d'éclairage public du terrain de football d'entraînement

Estimatif :

EP Chiffrage simplifié :	14 000.00 € HT
Etudes :	813.00 € HT
Matériel :	4 000.00 € HT
MONTANT TOTAL GENERAL :	18 813.00 € HT
Divers et aléas 10% ou forfait mini de 500 € :	1 881.30 € HT
MONTANT TOTAL DEFINITIF GENERAL :	20 694.30 € HT

A l'unanimité des présents, le conseil municipal :

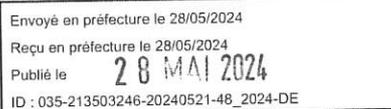
-VALIDE la convention susvisée ci-dessus auprès du SDE 35 pour l'avant-projet sommaire des travaux sur le réseau d'éclairage public du terrain football d'entraînement,

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Franck BRYON

Secrétaire de séance,



Pour extrait conforme au registre,

Le Maire, Denis CHOPIN

